

Règlement des tarifs – ASBL GymSANA

Notre philosophie

GymSANA est une ASBL engagée dans la promotion de l'Activité Physique Adaptée (APA). Nous sommes convaincus que le mouvement est une clé essentielle pour la santé, la qualité de vie et le bien-être de chacun.

Parce que l'accessibilité est au cœur de notre mission, nous faisons tout notre possible pour que le **prix ne soit jamais un frein à la participation**. Nos tarifs sont donc établis de la façon la **plus démocratique et équitable possible**, en tenant compte de nos partenaires et des réalités locales.

Dans cette logique, GymSANA propose **deux modes de fonctionnement** pour ses cours.

Les cours facturés (en collaboration avec des partenaires locaux)

Grâce au soutien de partenaires (communes, associations, etc.), certains cours bénéficient d'un tarif réduit. Le prix varie selon le partenaire impliqué et la commune. Le système appliqué est celui de la carte de 10 séances, à acheter directement auprès de GymSANA.

Les cours autofinancés (CA)

Ces cours sont organisés sans soutien financier externe. GymSANA prend en charge la salle, le matériel, le déplacement et les frais liés à l'activité.

Dès octobre 2025, les cours CA fonctionnent uniquement par abonnement trimestriel.

A) Durée et tarif

Un abonnement couvre un trimestre complet (12 ou 13 séances, selon le calendrier).

Lors du paiement du tarif total en début de trimestre, **GymSANA offre 1 séance gratuite**.

Exemple : 12 séances x 6€ = 72€ → 1 séance offerte → 66€

Dans certains cas, le paiement peut être échelonné. Toutefois, le montant total des séances reste dû et aucune réduction (séance offerte) ne s'applique.

B) Nouveaux inscrits en cours de trimestre

La première **séance découverte reste gratuite**.

Ensuite, le participant paie uniquement les séances restantes du trimestre.

Aucun avantage « séance offerte » ne s'applique en cas d'inscription en cours de trimestre.

C) Réductions possibles

Une **réduction de 5 € par personne** est accordée **aux couples** et une **réduction de 5 € par abonnement** s'applique pour toute **personne inscrite à plusieurs cours** (CA) GymSANA.

D) Absences et reports

Les absences ne donnent pas droit à un report, sauf en cas de maladie. Dans ce cas, **à partir de deux absences consécutives** et sur présentation d'un certificat médical, les **séances manquées sont reportées et déduites du trimestre suivant**. De même, si une séance est annulée par GYMSANA, elle est automatiquement reportée sur le trimestre suivant.

E) Règles importantes

L'abonnement représente un **engagement ferme : aucun remboursement n'est possible**. Toutefois, les personnes qui ne souhaitent pas s'abonner peuvent **participer ponctuellement à une séance, moyennant un supplément de 2 €** par rapport au tarif normal. Ainsi, une séance habituellement fixée à 6 € sera facturée 8 € à l'unité.

F) Mutuelles

Les différentes mutuelles peuvent intervenir pour un remboursement de votre abonnement.

Chez GYMSANA, nous croyons que l'Activité Physique Adaptée doit être accessible à tous, dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Ce passage à l'abonnement trimestriel s'inscrit dans une volonté d'offrir un système plus avantageux pour les participants. Il est plus économique que le paiement à la séance, plus motivant car il permet de constater les bénéfices de la régularité sur une période de trois mois, et plus souple qu'un engagement annuel. Enfin, il apporte une sécurité et une sérénité supplémentaires, grâce à un paiement réglé à l'avance et une organisation stable.

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec nous via info@gymsana.be ou par téléphone :

- Pour les cours de Bruxelles : Stéphanie Vandresse au 0489 61 76 67
- Pour les cours de Wallonie : Ingrid Van Dyck au 0487 72 81 39